

CHAPITRE VII.

Rapports des Francs avec les Ménépiens et leur établissement graduel sur le territoire belge. — Saliens au service de Rome. — Invasion des barbares. — Chute de Tongres et de Bavai. — Les Saliens dominant jusqu'aux bords de la Sambre. — Rois chevelus. — Leudes. — Partage des terres conquises. — Affaiblissement des populations encore soumises à l'empire. — Elles se soumettent à Clodion.

On ne peut guère douter que des marins de race belge n'eussent parfois accompagné ou même dirigé les Francs dans leurs expéditions sur les côtes romaines. La hardiesse du pirate n'eût pu suffire pour des entreprises qui demandaient l'expérience de la navigation ; mais il n'était pas difficile aux Saliens d'entraîner avec eux les gens de mer du voisinage, qui parlaient la même langue et qui avaient les mêmes goûts aventureux. Leur habileté était si bien reconnue que, quand les empereurs équipèrent enfin une grande flotte de guerre pour réprimer l'audace des barbares, ce fut à un Ménépien qu'ils en confièrent le commandement (290). Il se nommait Caraus ou Carausius, et ayant navigué dès son enfance dans ces parages, il réussit pendant quelque temps à contenir les pirates. Mais bientôt il fut soupçonné lui-même d'intelligences avec eux, et ce soupçon allait causer sa perte, si, prenant une résolution désespérée, il n'eût osé se proclamer empereur. Secondé par ses marins, il se rendit maître de la Grande-Bretagne, où il régna pendant sept ans avec un certain éclat. Peu s'en fallut même qu'il ne s'emparât de Boulogne et des côtes voisines, avec l'assistance de ses compatriotes et surtout des Francs, qui se montrèrent ses alliés les plus fidèles. Lui, de son

côté, leur prêta le secours de ses armes pour conquérir l'île des Bataves, c'est-à-dire le pays situé entre la Meuse, le Wahal et le Rhin.

L'importance de cette conquête ne résultait pas seulement de la richesse de la contrée, mais encore de sa position, qui commandait le cours de grands fleuves, et qui en avait fait jusque-là comme une barrière entre la Gaule et la Germanie. Aussi les Romains redoublèrent-ils d'efforts pour la ressaisir, et ils y parvinrent à demi. Les tribus des Saliens et des Chamaves (1), qui avaient occupé l'île, en conservèrent la possession ; mais elles reconnurent la suzeraineté de l'empire et s'engagèrent à lui fournir des troupes. D'autres peuplades qui avaient pris part à l'invasion, furent transplantées en Belgique et placées sur l'ancien territoire des Nerviens où la population manquait. Ces derniers colons furent appelés *Lètes* du mot germanique *laet*, qui signifie serf. Les orateurs de l'époque purent donc se vanter d'avoir vu les Francs retomber dans le vasselage (2), ces pirates vagabonds renoncer au butin pour le travail, ces barbares amener leurs troupeaux sur les marchés romains et fournir les villes de blé (3). Mais c'était sur le territoire de l'empire qu'ils étaient établis, et tandis que le Salien et le Chamave cultivaient les bords de la Meuse et du Wahal, les malheureux Bataves, chassés de leur ancienne patrie, se voyaient eux-mêmes placés comme colons dans les provinces voisines (4). Ainsi les populations fidèles aux Romains étaient écrasées ; celles qui les remplaçaient, et dont on se promettait la même obéissance, avaient fait l'épreuve de leurs propres forces et ne devaient pas longtemps rester soumises.

Ce système de donations de terrains, qui amenait les Francs au cœur du pays en refoulant les peuples qui s'étaient asservis à Rome,

(1) Ces derniers faisaient partie de la nation franque sans avoir jamais perdu leur nom national comme les Sicambres devenus les Saliens. Il y avait plusieurs autres peuplades dans le même cas : c'étaient les plus reculées.

(2) *Nerviorum arva jacentia LETUS postliminio restitutus et receptus in leges Francus excoluit.* (EUMENIUS, *Pan. Constantii*, c. 21.)

(3) *Ibid.*, c. 9.

(4) La notice des dignités de l'empire, rédigée plus d'un siècle après, nous montre deux colonies de Bataves dans la Seconde Belgique : ils y sont appelés *Lètes*, en signe de servage.



INVASION DES BARBARES.

fut accompagné d'autres concessions aux auxiliaires barbares. On s'était contenté jusque-là de placer leurs chefs à la tête des cohortes de leur nation ; mais, à partir du traité qui livrait la Batavie aux Saliens, les guerriers de race franque paraissent avoir obtenu dans les armées de l'empire le même rang que les Romains. Le Germain, dit un panégyriste, accourt dès que nous l'appelons au service : il se plie à la soumission, il accepte les coups de verge, il se réjouit de porter le titre de soldat (1). Mais ce titre ne tarda pas à lui ouvrir la carrière des honneurs et du pouvoir. Ces barbares que naguère Rome se dépeignait comme une race brutale, vivant dans le besoin et n'ayant d'autre nourriture que la chair des bêtes féroces, se trouvèrent aussi supérieurs en sagacité qu'en énergie aux descendants amollis des maîtres du monde. Ce fut bientôt à eux qu'échut le commandement des légions et même des armées : car, suivant l'expression pittoresque d'un contemporain (2), l'on vit une multitude de Francs remplir de leur fortune le palais impérial. Lui-même, au reste, leur rend cette justice qu'à la bravoure personnelle ils joignaient une générosité admirée des soldats. Les sentiments d'honneur romains, et il aurait eu honte de la bassesse comme de la lâcheté. Quelquefois ces officiers et ces généraux de race franque avaient à combattre leurs compatriotes dont les incursions recommençaient de temps en temps. C'était tantôt sur les bords du Rhin, tantôt sur ceux de la Meuse ; car, plus d'une lutte partielle s'engagea encore depuis cette époque entre les troupes impériales et les Saliens, qui s'étendaient chaque jour au delà du territoire octroyé à leur tribu. Mais après les succès momentanés des légions, le pays finissait toujours par rester aux barbares.

Le moment approchait d'ailleurs où de nouveaux ennemis, aussi intrépides et plus sauvages que les Francs, devaient ébranler profondément la puissance romaine déjà si affaiblie. Les peuples du

(1) EUMENIUS, *Pan. Constantii*, c. 24.

(2) AMMIEN MARCELLIN.

Nord, qu'elle avait contenus depuis longtemps au delà du Rhin et du Danube, menaçaient de franchir cette double barrière. Après l'avoir essayé à plusieurs reprises pendant la seconde moitié du quatrième siècle, ils la rompirent enfin au commencement du cinquième, et la Belgique fut une des contrées qui souffrirent le plus de leur débordement. Dès l'an 407, un torrent effroyable de barbares se répandit dans la Gaule septentrionale, ruinant tout sur son passage. Les villes mêmes ne purent pas toujours leur résister ; Tongres et Bavai succombèrent, ainsi qu'une foule de cités des provinces adjacentes ; et ce qui avait échappé au fer et au feu dans la première attaque, périt trois ans après dans une seconde invasion.

Un fait presque inexplicable, c'est qu'on n'aperçoit aucun effort vigoureux des Tongres ni des Nerviens pour repousser ce fléau. Ces deux nations, naguère si belliqueuses, avaient conservé leur importance, et la dernière fournissait encore six cohortes à l'armée romaine. Mais leurs capitales furent prises et probablement brûlées (car on ne les voit plus se relever dans la suite), sans que le bruit même de leur chute semble avoir retenti autour d'elles. Ainsi tombèrent également plusieurs autres villes de la Gaule romaine : les habitants avaient perdu le caractère viril de leurs aïeux, et un auteur contemporain, qui résidait alors à Trèves, déclare qu'il voyait approcher le péril sans songer à se défendre. Mais il n'en fut pas de même des Francs, qui se trouvaient aussi menacés par ces hordes étrangères. Ils essayèrent de les arrêter au bord du Rhin, leur tuèrent vingt mille hommes et ne cédèrent qu'aux forces réunies des deux principales races qui avaient pris part à cette invasion, les Allais et les Vandales. Ainsi éclataient d'une part les symptômes de la décrépitude et d'une mort prochaine chez les populations qui s'étaient laissé absorber dans le monde romain, de l'autre ceux de la vie et de la force chez les tribus qui avaient conservé leur caractère national.

Quand le torrent se fut écoulé comme de lui-même, il ne fut plus possible aux empereurs de conserver la domination nominale qu'ils avaient essayé de retenir jusqu'alors sur les provinces où les Francs

avaient été admis comme alliés ou comme vassaux. La notice des dignités de l'empire, monument curieux qui date de cette époque, nous montre que les postes les plus avancés des Romains dans la Belgique se trouvaient du côté de Boulogne et de Dunkerque, puis à Tournai et dans les environs de Tongres. Il ne leur restait donc plus rien dans les parties de la Belgique où règne aujourd'hui la langue flamande.

En effet, la Forêt Charbonnière (c'est-à-dire la région boisée qui s'étendait sur les bords de la Sambre) forma depuis lors la limite méridionale des Saliens, tandis qu'au nord ils n'étaient bornés que par la mer ou par d'autres tribus franques qui s'étaient avancées à leur suite. Quant aux Ménapiens, auxquels la Lys servait de frontière, ils avaient sans doute repris également leur indépendance ; car d'un côté nous n'apercevons plus de soldats romains sur leur territoire, et de l'autre on s'accorde à reconnaître que la loi salique n'y fut point admise.

C'est vers ce temps (420) que les traditions plutôt que l'histoire placent le règne de Pharamond, qui aurait été le premier des rois mérovingiens (soit que ce nom existât dès lors ou qu'il ait été adopté dans la suite). Il est certain que le titre de rois francs (1) est donné par les auteurs du quatrième siècle à plusieurs chefs des Ripuaires ou d'autres peuplades, et quoique cette souveraineté douteuse ne paraisse avoir été autre chose qu'un commandement local, elle marque pourtant que l'unité du pouvoir s'était déjà introduite au sein de la tribu. Il y avait là sans doute un progrès vers l'ordre et la stabilité, puisque l'obéissance à un chef fixe avait été jusqu'alors presque inconnue à cette race belliqueuse. Mais, parmi ces anciens princes francs, on n'en voit pas un seul qui paraisse avoir commandé aux Saliens avant le temps où les chroniqueurs nous montrent Pharamond élevé sur le pavois. Ce serait donc alors que les Sicambres à leur tour auraient substitué à leurs anciens capitaines de cantons, ce chef à vie qui devait réunir toutes leurs forces sous la même ban-

(1) Il est quelquefois remplacé par celui de *régules* (petits rois).

nière. Son nom, il est vrai, n'est pas cité par les contemporains ; mais ils parlent bientôt après de Clodion, qui apparaît seul à la tête de la tribu, et que les vieilles généalogies donnent pour le fils et le successeur immédiat du premier roi. Ainsi, de toutes manières, la royauté salienne paraît avoir commencé dans les premières années qui suivirent la grande invasion des barbares et l'accroissement de domination obtenu en Belgique par les Francs.

Que l'autorité de ces petits souverains eût des bornes assez étroites, on le comprend sans peine : la fière indépendance du guerrier libre ne se serait pas humiliée sous la tyrannie d'un maître. Un des successeurs de Clodion fut exilé par ses sujets mécontents ; un autre, le célèbre Clovis, eut de la peine à obtenir que ses soldats lui abandonnassent un vase d'argent qui faisait partie du butin commun. Mais, d'un autre côté, la race royale semble avoir obtenu des Francs un respect suprême. Ses princes sont appelés *chevelus* par les auteurs romains, parce que dès l'adolescence ils portaient leurs cheveux dans toute leur longueur, en signe de leur rang. Chaque tribu choisissait ses rois ; mais toutes les prenaient dans la même famille (1), de sorte que la majesté de la naissance accompagnait toujours celle du commandement. Quant aux chefs inférieurs, loin qu'ils pussent balancer le pouvoir du souverain, la loi les regardait comme attachés à sa personne et tirant de lui toute leur importance. Ainsi les codes francs ne reconnaissent aucun autre privilège que ceux qui résultent du service royal. Ils ne parlent plus de nobles et de grands, mais de *leudes* ou fidèles, groupés autour du prince et formant pour ainsi dire sa maison, de la même manière que dans l'ancienne Germanie les guerriers d'élite vivaient sous le toit du chef auquel ils étaient dévoués (2). Nous voyons même, après la conquête de la Gaule, les

(1) C'est là ce qui donnait de l'unité à la nation prise dans son ensemble, en empêchant chaque peuplade de s'isoler. Tant que les Saliens n'eurent point de roi, ils furent comme étrangers aux Ripuaires, qu'ils combattirent souvent : depuis lors, au contraire, il y eut appui réciproque des deux peuples, et plus tard toutes les tribus franques passèrent d'elles-mêmes sous le même sceptre quand il ne resta plus qu'un seul prince du sang royal, Clovis.

(2) Le mot de *leudes* paraît signifier *gens*, et par conséquent les leudes d'un chef étaient ses hommes, comme plus tard les vassaux d'un seigneur. J'emploierai ce terme dans les chapitres,

dignitaires romains qualifiés par le titre d'*hôtes du roi* ; tant les souvenirs nationaux avaient consacré cette idée que la table du chef est ouverte à ceux qui marchent à sa suite (1).

Mais le temps était déjà loin où, dans la simplicité des mœurs primitives, la nourriture et les armes formaient la récompense offerte à la bravoure et à la fidélité. L'accroissement de la domination franque avait enrichi les princes et leurs serviteurs, car, de même que les chefs antiques avaient eu le droit d'assigner à chaque *centaine* la terre qui devait la nourrir, de même aussi les nouveaux souverains semblent avoir disposé en maîtres du territoire que la conquête faisait tomber en leur pouvoir. Ils paraissent avoir pris pour règle dans la suite (après l'occupation de la Gaule) de laisser aux anciens habitants leurs propriétés et de ne saisir que le domaine public ; mais rien n'annonce que dans l'intérieur de la Belgique et avant d'avoir dépassé la Forêt Charbonnière, ils eussent observé de pareils ménagements. En effet, l'âge suivant nous montre partout, au nord de la Meuse et de la Sambre et au midi de la Lys, des familles franques en possession d'immenses héritages. Ce ne sont plus les parts du simple guerrier recevant son lot dans le canton salique, mais de véritables seigneuries (quoique ce nom ne fût pas encore créé). Un article ajouté à la loi des Saliens nous indique les différentes espèces de serfs que possédaient les riches leudes. On y distingue le *maire* ou directeur du service et de la culture ; les serviteurs attachés au maître, comme son écuyer, son échanson et l'intendant de son écurie ; les artisans de différents genres, charpentiers, forgerons, orfèvres ; enfin ceux qui cultivaient la terre et qui gardaient les troupeaux. Chacun de ces grands domaines, appelés *villas*, d'après l'usage latin, avait donc l'importance d'un de nos villages, et ce dernier mot vient en effet du premier. Nous verrons plus loin que

suivants pour désigner l'aristocratie franque, quoiqu'elle nous apparaisse aussi sous d'autres noms entre lesquels on pourrait hésiter.

(1) Presque toutes les institutions de l'ancienne monarchie française reproduisent de même l'ordre établi dans la famille du prince germanique. Ainsi le maire du palais, comme chef de la maison du roi, dirige aussi les forces et l'administration de l'État.

les serfs qui les peuplaient, jouissaient d'une condition assez douce là où dominait le régime germanique ; mais, dans les contrées de coutumes romaines, ce n'étaient plus que de véritables esclaves que la loi évaluait tout au plus à 35 pièces d'or (environ 400 francs).

Tandis que la puissance des barbares se consolidait ainsi, les populations qui appartenaient encore à l'empire, livrées en quelque sorte au sentiment de leur faiblesse et de leur infortune, ne se préparaient pas même à résister aux orages qui grondaient autour d'elles. On a quelquefois supposé que les Tongres se défendirent avec persévérance contre les Francs, mais c'est par suite d'une erreur de nom qui les a fait confondre avec la nation saxonne des Thuringes. Au contraire, depuis la ruine de leur capitale, leur vieux nom national s'obscurcit et fut quelquefois remplacé par celui de Trajectins, du mot latin *Trajectum*, qui signifie passage et qui désignait Maestricht. Cette dernière ville servait en effet de refuge aux débris de la nation et à ses évêques ; car le christianisme s'y était introduit dès une époque très reculée. Elle conservait quelque importance, comme l'indiquent ses monuments religieux ; mais on ne sait pas même quand elle fut forcée de se soumettre aux rois chevelus. Cambrai était devenu la métropole des Nerviens, qui n'avaient plus de ville en Belgique. La vieille cité de Tournai, qui dominait la rive gauche de l'Escaut, était la seule qui eût réparé ses ruines après l'invasion des Vandales en 407. Les chroniques franques lui assignent le premier rang, et elle fut bientôt après le séjour favori des princes saliens. Mais, par une exception étrange, et qui ne peut être attribuée qu'au voisinage et au contact des Belges maritimes, cette ville marchande était également la seule qui n'eût pas encore embrassé la foi chrétienne. Elle ne s'y convertit pleinement que vers l'an 480, c'est-à-dire peu d'années avant les Francs eux-mêmes.

Il serait difficile d'admettre entièrement l'assertion d'un auteur de ce temps (Salvien), suivant lequel le peuple, dans les provinces romaines, désirait alors appartenir aux barbares et leur tendait les bras. Toutefois on se trouverait presque forcé de le croire, quand

on voit s'accomplir si facilement la conquête de ces dernières cités. Le Salien Clodion ayant dépassé une première fois la Forêt Charbonnière, l'armée impériale accourut et le fit reculer. Il prit mieux son temps quelques années après (442), et entra sur le territoire romain dans un moment où l'armée défendait d'autres parties de la Gaule. La première place devant laquelle il se présenta fut Tournai, et il semble n'avoir pas même eu besoin de la forcer pour en prendre possession. Il se rendit ensuite à Cambrai et en devint maître sans plus d'efforts. Déjà la conquête de la Belgique moderne était achevée; celle de la Gaule fut accomplie quarante ans plus tard par Clovis. Dès lors se trouva établie cette puissante monarchie franque que les siècles suivants devaient consolider, et qui, outre la France actuelle, comprenait aussi les provinces belges.

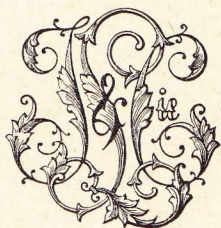
MOKE

MŒURS

USAGES, FÊTES ET SOLENNITÉS

DES

BELGES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE & C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46